

# UNE ANALYSE CHIFFRÉE DES AUDIENCES SYNDICALES

par

Jean-Pierre AUJARD et Serge VOLKOFF\*

En matière d'audience et d'implantation syndicales, plusieurs sources d'informations fournissent des renseignements, plus ou moins réguliers, plus ou moins détaillés : élections des conseils de prud'hommes, des comités d'établissement, des délégués du personnel, des administrateurs salariés dans le secteur public, des commissions paritaires dans la Fonction Publique, etc. Mais la diversité même de ces sources, et l'apparente facilité d'interprétation des résultats, sont à l'origine de commentaires souvent imprécis.

Dans cet article, nous voulons à la fois rappeler les principaux de ces résultats, et apporter quelques éclaircissements sur les conclusions que l'on peut, ou non, en tirer. Pour cela, nous avons choisi de passer en revue les données essentielles, en répondant, une à une, à quelques interrogations que les utilisateurs de ces données sont en droit de se poser.

Deux préoccupations majeures se retrouveront tout au long de l'article, par-delà son morcellement apparent :

- d'une part, le score d'un syndicat, à une élection donnée, dépend non seulement du pourcentage de salariés qui ont *choisi* de voter pour lui, mais aussi du nombre de ceux qui en ont eu la *possibilité* : sont donc à prendre en compte aussi les modalités de l'élection et l'implantation du syndicat (en tant qu'elle détermine parfois le nombre d'électeurs dont il peut briguer les suffrages) ;

- d'autre part, ce score ne dépend pas uniquement de sa propre audience ou de sa propre implantation, mais, complémentirement, des audiences et implantations des *autres listes* ; en particulier, les conditions de présentation éventuelle de candidats non syndiqués modifient les résultats des divers syndicats, et les écarts entre eux.

La réflexion sur ces deux points n'est pas simple : la présence (ou non) de candidats d'un syndicat, la concurrence (ou l'absence de concurrence) d'autres listes syndicales ou de non-syndiqués, ont évidemment quelque chose à voir avec ce que l'on nomme « audience » de l'organisation concernée. A défaut de trancher sur ces problèmes délicats, les données statistiques peuvent, comme le montrent les questions qui suivent, inciter à davantage de rigueur dans le maniement des résultats électoraux.

## QUEL EST LE MEILLEUR INDICATEUR GLOBAL DE L'AUDIENCE D'UN SYNDICAT ?

C'est vraisemblablement le résultat des **élections prud'homales** les plus récentes — en l'occurrence, celles de 1982. Elles ont en effet l'avantage de concerner l'ensemble des salariés du privé, du secteur nationalisé, des établissements publics industriels et commerciaux, et ceux qui exercent des « tâches subalternes » dans les établissements publics administratifs. A cela viennent s'ajouter une partie des chômeurs, à savoir les « salariés involontairement privés d'emploi ». A cause de la périodicité pluriennale de ces élections, leurs résultats prennent peu à peu du retard sur l'actualité ; et c'est le cas actuellement. D'autre part elles

---

(\*) Jean-Pierre AUJARD et Serge VOLKOFF sont respectivement statisticien et Chef de la division « Conditions de travail et relations professionnelles » du Service des Études et de la Statistique.

connaissent un taux d'abstention relativement élevé : supérieur à 40 %. Mais au total, 13,6 millions de salariés (ou d'ex-salariés après licenciement) étaient inscrits en 1982, et près de 8 millions d'entre eux ont voté.

Rappelons les résultats, en les comparant à l'élection précédente en 1979 :

TABLEAU 1

Résultats des prud'homales de 1979 et 1982  
(Collège des salariés France métropolitaine + DOM)

		CGT	CFDT	FO	CFTC	CGC	Autres synd.
% de voix	1979	42,3	23,2	17,3	7,2	5,2	4,8
	1982	37,0	23,5	17,7	8,5	9,6	3,7

On voit que notre affirmation de départ sur la fiabilité de cet indicateur bute sur un résultat surprenant : la progression brutale, en trois ans, du score de la CGC (+85 %). Or les scores qu'elle a obtenus dans ses « fiefs », à savoir l'ensemble des sections « encadrement » des conseils de prud'hommes varient de 35,9 % en 1979 à 41,5 % en 1982, soit une progression relative de 16 % seulement.

L'essentiel de l'évolution du score de la CGC provient en fait des sections autres qu'« encadrement », en raison, non d'un progrès considérable là où elle s'est présentée, mais d'une présence beaucoup plus fréquente. Par exemple, dans les sections « industrie » (qui regroupent plus de 40 % des inscrits), la CGC n'avait présenté de candidats que dans 1/4 des conseils en 1979 ; cette proportion est passée à plus de 70 % en 1982. Bien que la CGC demeure très minoritaire dans les sections de non-cadres, les quelques pourcentages de suffrages supplémentaires qu'elle a pu ainsi rassembler ont considérablement modifié son score global et donc, complémentairement, ont un peu réduit celui des autres confédérations qui, sans cela, auraient progressé davantage, ou (pour la CGT) reculé un peu moins.

### COMMENT L'AUDIENGE DES SYNDICATS ÉVOLUE-T-ELLE, A LONG TERME ?

La seule source statistique permettant de répondre à cette question est le suivi annuel des résultats d'élections aux comités d'établissement (en laissant de côté les résultats d'élection à la Sécurité Sociale, pour des raisons que nous expliquerons en fin d'article).

Ces comités sont au nombre de 24 000 environ, et leur constitution, ou leur renouvellement (biennal), permettent de comptabiliser les suffrages exprimés au total par 3,5 millions de salariés, presque tous employés dans des établissements de 50 salariés et plus. La collecte de ces résultats est effectuée par le ministère du Travail depuis 1966.

Ces résultats sur longue période présentent plusieurs insuffisances.

Tout d'abord, ils portent sur *vingt ans d'élections*, alors que les premiers comités d'établissement ont été créés en 1945. Entre autres, l'effet, sur les résultats électoraux, d'événements aussi importants que la scission CGT - FO en 1947, ou la création de la CFDT en 1964, ne peut pas être apprécié.

D'autre part ces données *ne concernent qu'une minorité de salariés*. Pour utiliser ces chiffres comme indicateurs globaux d'audience, il faut notamment faire l'hypothèse d'une similitude des comportements électoraux quelle que soit la taille de l'établissement. Cette hypothèse est évidemment fautive en niveau, comme le montre par exemple l'étude des délégués du personnel (voir ci-après). Elle est peut-être plus correcte en évolution, mais la seule information sur ce point provient d'une confrontation avec les résultats des prud'homales :

TABLEAU 2

	comparaison prud'homales 82/ prud'homales 79	comparaison CE 82-83/ CE 79-80
CGT	— 5,3	— 4,9
CFDT	+ 0,3	+ 1,5
FO	+ 0,4	+ 1,0
CFTC	+ 1,3	+ 0,5
CGC	+ 4,4	+ 0,9
Autres syndicats	— 1,1	— 0,3
Non-syndiqués	(pas de candidats)	+ 1,3

On ne peut pas conclure à une très bonne concordance des deux sources (même si l'on excepte le cas de la CGC, pour les raisons exposées précédemment). Mais les commentaires globaux sont les mêmes : en l'occurrence, sur la période 79-82, un recul net de la CGT, compensé par des progrès des autres syndicats confédérés (et, pour les élections de C.E., un progrès des non-syndiqués). On peut espérer qu'à plus long terme également, les élections de CE fournissent des tendances globales convenables. En comparant entre elles respectivement les années paires et impaires (pour des raisons que l'on explicitera plus loin), les plus apparentes de ces tendances sont alors (tableau 3) :

- un **recul continu du score de la CGT**, au rythme moyen de 1 % de baisse par an, avec un ralentissement en 1976-77, mais une vive accélération en 1982-83, et un retour progressif vers la tendance moyenne en 1984-85 ;
- un **progrès lent et irrégulier de la CFDT, puis un recul après 1982** ;
- des **progrès sensibles de F.O. et de la CFTC depuis trois ou quatre ans** — faisant suite, dans le cas de FO, à une progression, moins marquée mais indéniable, dès le milieu des années 70 ;
- une **progression**, moins nette et plus irrégulière, de la **CFE — CGC** ;
- des **scores irréguliers** pour l'ensemble des syndicats n'appartenant pas à une confédération représentative ;

- un *progrès, très important à long terme, des listes qui ne sont pas présentées par une organisation syndicale.*

Une présentation complète des évolutions constatées supposerait de s'intéresser au détail des données par secteur, taille d'établissement, collège électoral, région, etc. Ces données sont disponibles, sur une période plus ou moins longue, et nous nous permettons de renvoyer le lecteur intéressé, aux publications annuelles qui les ont rassemblées (1). Pour s'en tenir au propos du présent article, trois phénomènes méritent d'être examinés plus attentivement, parce qu'ils ont des conséquences directes sur l'interprétation des résultats globaux. On pourrait les baptiser respectivement effet de zigzag, effet de structure, effet d'implantation. C'est ce que nous allons développer à présent.

## POURQUOI DES SCORES SI DIFFÉRENTS, AUX ÉLECTIONS DE C.E., ENTRE ANNÉES PAIRES ET IMPAIRES ?

C'est là un phénomène régulier, qu'un examen rapide du Tableau 3 suffit à constater : les années paires sont plus favorables à la CGT que les années impaires (en moyenne, quatre points de plus) et c'est l'inverse qui se produit pour les listes de « non-syndiqués » (en moyenne, cinq points de moins). Pour les syndicats autres que la CGT, les écarts sont parfois moins apparents, et surtout moins systématiques ; cependant, les années paires apparaissent meilleures pour F.O. ou la C.F.E.-C.G.C., voire pour les syndicats n'appartenant pas à des confédérations représentatives (« autres syndicats » sur le tableau 3). Les scores de la CFDT et de la CFTC, en revanche, n'ont pas de relation étroite avec la parité de l'année.

TABLEAU 3

*Résultats des élections aux comités d'entreprises  
(en pourcentage des suffrages exprimés - ensemble des salariés)*

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
C.G.T.	50,8	45,0	47,9	40,3	46,0	43,3	44,1	40,8	42,7	38,1	41,5	37,4	38,5	34,4	36,5	32,0	32,3	28,5	29,3	25,9
C.F.D.T.	19,1	17,7	19,3	18,2	19,6	18,9	18,9	19,6	18,6	19,4	19,1	20,2	20,4	20,5	21,3	22,3	22,8	21,9	21,0	20,8
C.F.T.C.	2,4	2,1	2,9	2,7	2,7	2,1	2,6	2,6	2,6	2,6	2,7	3,0	2,7	3,1	2,9	2,9	2,9	4,0	3,8	4,7
C.G.T.-F.O.	8,0	7,5	7,7	7,0	7,3	7,6	7,6	7,7	8,3	8,4	9,3	9,0	10,0	9,7	11,0	9,9	11,7	11,1	13,9	13,0
C.F.E.-C.G.C.	4,2	3,9	5,1	4,9	5,5	4,7	5,6	5,1	5,3	5,7	5,3	5,4	6,6	5,8	6,0	6,1	7,0	6,5	7,1	6,7
Autres syndicats	3,5	3,9	5,4	5,9	7,0	6,2	7,1	5,2	6,2	6,1	7,0	5,7	5,2	4,8	5,0	4,1	4,4	4,7	4,8	5,0
Non syndiqués	12,0	19,9	11,7	20,4	11,9	17,0	14,1	19,0	15,7	19,0	14,6	18,8	16,3	21,2	16,8	22,2	18,4	22,8	19,7	23,9

L'explication de base est simple : les comités d'établissements sont renouvelés tous les deux ans. Ce ne sont donc pas les mêmes établissements qui votent deux années de suite. Reste à comprendre pourquoi les résultats électoraux dans les deux catégories d'établissement sont si différents.

Une hypothèse plausible, qu'il faudrait vérifier au cas par cas, est la suivante : c'est une loi du 9 janvier 1954 qui a fixé à deux ans la durée du mandat pour les élus aux C.E, alors que les élections étaient annuelles auparavant. Les comités d'établissement qui existaient à l'époque ont donc à peu près tous procédé à une réélection en 1954, puis en 1956, etc. Le jeu des créations (et des disparitions) de C.E. a, par la suite, largement modifié la liste des comités, redistribuant aléatoirement les dates d'élections entre années paires et impaires, ce que les premières collectes statistiques permettent de vérifier : 4 900 élections décomptées en 1966, 3 700 en 1967, 6 200 en 1968, 5 700 en 1969, 7 200 en 1970, 6 900 en 1971, etc ; la lecture de ces chiffres donne bien l'impression d'un écart qui a pu être considérable au départ (milieu des années 50) mais se serait résorbé peu à peu. Les « vieux » comités, ceux qui ont plus de trente ans d'existence, continueraient donc aujourd'hui pour la plupart, à voter les années paires — on peut, par exemple vérifier que c'est le cas pour Renault Billancourt et Le Mans, Peugeot-Sochaux, la RATP. Et il est raisonnable de penser (mais il serait très intéressant de vérifier) que les présentations de listes CGT ou, dans une moindre mesure, de listes F.O., sont beaucoup plus fréquentes, et leurs résultats bien meilleurs, que dans la moyenne des établissements de création plus récente — le phé-

nomène inverse se produisant pour les listes de « non-syndiqués ».

## QUELLES CONSÉQUENCES A L'ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ÉLECTORAT ?

Le déclin des zones industrielles traditionnelles et les progrès du tertiaire, la diminution du nombre d'ouvriers et la progression des cadres, le poids accru des PME, ces transformations, bien connues, de l'appareil productif et de la population salariée, sont souvent évoquées à propos des résultats aux élections professionnelles — notamment à propos de leurs traits les plus saillants : la baisse continue du score de la CGT, les progrès des non syndiqués (on peut évoquer aussi la féminisation de la main-d'œuvre et la baisse des âges de départ en retraite, mais sur ces sujets les résultats électoraux ne donnent pas d'information).

Pour ce qui concerne les secteurs économiques, les données disponibles permettent mal de repérer à long terme, et avec suffisamment de précision, ces « effets de structure ». Jusqu'en 1980, en effet, les documents de base (procès-verbaux d'élections de C.E.) fournissaient l'activité économique dans l'ancienne nomenclature NAE, telle qu'elle figurait sur l'ancien identi-

(1) Voir notamment les résultats des élections aux comités d'établissement en 1984, parus dans les Dossiers statistiques sur le travail et l'emploi n° 15, octobre 1985 et les résultats de 1985 parus dans les DSTE n° 27-28 décembre 1986.

fiant INSEE des établissements ; ce code activité, n'ayant plus été modifié depuis une dizaine d'années, reflétait de moins en moins bien l'activité réelle des établissements, et, de plus, aucune ventilation sectorielle n'était possible pour les établissements les plus récents, qui n'avaient jamais eu de numéro NAE.

Le repérage d'un effet de structure économique doit donc se limiter à la période récente. L'ampleur des mutations à court terme n'est alors pas suffisante pour permettre des conclusions très convaincantes, comme on le constate au moyen d'un simple calcul « à pondération constante » sur les quatre dernières années :

TABLEAU 4

% de suffrages	C.G.T.	C.F.D.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C.	Autres syndicats	Non syndiqués
recueillis par le syndicat en 1982-1983	30,7	22,4	3,5	11,5	6,8	4,7	20,5
qu'il aurait recueillis en 1984-1985 si chaque secteur économique avait fourni le même nombre de suffrages exprimés qu'en 1982-1983.	28,1	20,8	4,1	13,2	6,8	5,0	22,0
recueillis effectivement en 1984-1985	27,7	20,9	4,2	13,5	6,9	5,0	21,7

L'effet de structure étudié doit se lire sur la différence entre les deux dernières lignes du tableau. Il semblerait que la variation du « poids » des divers secteurs ait été, dans cette période, légèrement défavorable à la fois à la CGT et aux non-syndiqués, ce qui pourrait s'expliquer par la progression relative des effectifs dans les services non marchands, les banques, les assurances, secteurs où la CGT comme les non-syndiqués ont des scores très inférieurs à leur moyenne « tous secteurs ».

Mais revenons-en au long terme. A défaut d'analyse économique détaillée, on peut s'intéresser à la répartition des votants par collège électoral, d'une part, et par taille d'établissement d'autre part. Pour ne pas alourdir la présentation de cet article, on se contentera ici d'une confrontation entre les couples d'années extrêmes de la période étudiée (1966 étant, rappelons-le, la date de la première statistique sur ce sujet) :

Voici les résultats de l'analyse par collège :

TABLEAU 5

		C.G.T.	C.F.D.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.T.	Autres syndicats	Non syndiqués
Premiers collèges (ouvriers-employés) et collèges uniques	1966-67	54,8	18,5	2,2	7,8	-	3,2	13,5
	1984-85	33,6	22,1	3,9	14,0	0,6	4,6	21,2
Deuxièmes et troisièmes collèges (techniciens, agents de maîtrise, cadres)	1966-67	18,8	18,4	2,7	7,8	21,6	5,7	25,2
	1984-85	11,5	17,8	5,1	12,3	24,4	6,2	22,7

(Pour les études à long terme, les résultats des « collèges uniques » — au demeurant, peu nombreux — doivent être joints à ceux du « premier collège », parce que la statistique ne permet leur distinction que depuis 1981. Il en va de même pour les « deuxièmes » et « troisièmes » collèges, parce que la possibilité de créer un 3<sup>e</sup> collège date de 1966, mais a été largement étendue en 1973).

les tendances constatées pour l'ensemble des collèges (tableau 3 ci-dessus), notamment le recul de la CGT, les progrès de F.O., C.F.T.C., et non-syndiqués, se retrouvent, à peine atténuées, dans les chiffres des premiers collèges et collèges uniques. *Ce n'est donc pas la baisse relative des effectifs de ces collèges — donc la progression relative du nombre de cadres et techniciens — qui explique les évolutions globales.*

Ces conclusions peuvent être affinées en faisant comme ci-dessus une analyse à effectifs constants :

Ce tableau apporte une information intéressante :

TABLEAU 6

% de suffrages	C.G.T.	C.F.D.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C.	Autres syndicats	Non syndiqués
recueillis par un syndicat en 1966-1967	49,6	18,8	2,3	7,9	4,1	3,6	13,6
que le syndicat aurait recueilli en 1984-1985 si chaque collège avait fourni le même nombre de suffrages exprimés qu'en 1966-1967	29,7	21,2	4,1	13,6	5,1	4,9	21,4
recueillis effectivement par un syndicat en 1984-1985	27,7	20,9	4,2	13,5	6,9	5,0	21,7

L'évolution de la structure du corps électoral par type de collège n'entraîne, pour la CGT, qu'un recul de 2 points, alors que, sur la période, elle en a perdu 22. Le seul syndicat pour lequel cette évolution influe de façon importante est la CFE-CGC : l'évolution structurelle jouant pour 1,8 point dans un gain global de 2,8 points.

Pour être plus précis, il faudrait s'intéresser à l'évolution de la composition des premiers collèges : le développement dans ce collège, de la catégorie

« employés seuls » par rapport aux catégories « ouvriers seuls » et « ouvriers et employés », lié au développement des services, influe certainement sur l'évolution du score des différents syndicats ; de même la féminisation du corps électoral ; mais il est impossible de quantifier cette influence sur le long terme car les données n'existent pas.

Examinons maintenant un découpage par taille d'établissement :

TABLEAU 7

		C.G.T.	C.F.D.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C.	Autres syndicats	Non syndiqués
50 à 99 salariés	(1966-67)	31,5	10,9	1,2	6,3	2,4	2,8	44,9
	(1984-85)	15,5	13,3	3,1	7,3	2,3	3,6	54,9
100 à 199 salariés	(1966-67)	38,2	12,5	1,6	7,6	2,8	3,4	33,9
	(1984-85)	22,0	16,7	3,8	11,1	4,0	3,9	38,4
200 à 499 salariés	(1966-67)	45,5	16,5	1,9	7,3	3,5	3,7	21,6
	(1984-85)	29,9	22,4	3,8	14,3	6,8	4,2	18,6
500 à 999 salariés	(1966-67)	52,4	18,7	2,1	7,8	5,2	4,1	9,7
	(1984-85)	34,0	24,7	4,3	15,2	9,2	4,9	7,6
1 000 salariés et plus	(1966-67)	55,2	23,0	3,1	8,5	4,5	3,5	2,2
	(1984-85)	32,7	24,6	5,6	17,0	10,4	7,6	2,1

Comme pour le découpage par collège, les tendances globales se retrouvent, avec une ampleur un peu moindre (pour la CGT) ou un peu plus forte (pour FO), au sein de chaque tranche de taille. L'exception est, cette fois, constituée par les non-syndiqués : leur avancée globale est très supérieure à leurs progrès dans les établissements de moins de 200 salariés, et elle est même contredite au-delà. *L'accroissement du poids relatif des électeurs de petits ou moyens établis-*

*sements est donc la cause principale de la variation globale d'audience des non-syndiqués.* Bien entendu cet « effet-taille » recouvre en partie un « effet-secteur » dont on a expliqué plus haut qu'il était techniquement difficile à cerner.

Comme précédemment, on peut affiner l'analyse en raisonnant à effectifs constants (tableau 8).

TABLEAU 8

% de suffrages	C.G.T.	C.F.D.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C.	Autres syndicats	Non syndiqués
recueillis par un syndicat en 1966-1967	49,6	18,8	2,3	7,9	4,1	3,6	13,6
que le syndicat aurait recueillis en 1984-1985 si chaque tranche de taille d'établissements avait fourni le même nombre de suffrages exprimés qu'en 1966-1967	30,1	22,5	4,6	14,8	8,1	5,6	14,3
recueillis effectivement par un syndicat en 1984-1985	27,7	20,9	4,2	13,5	6,9	5,0	21,7

Si la structure par taille d'effectifs des établissements était restée constante depuis 1966, tous les syndicats auraient réalisé en 1984-1985 des scores légèrement supérieurs à ceux qu'ils ont réalisés effectivement (de + 2,4 % pour la CGT à + 0,4 % pour la CFTC). Par contre, les non-syndiqués auraient, eux,

réalisés un score à peine supérieur (+ 0,7 %) à celui réalisé en 1966-1967 et de 7,4 % inférieur à celui réalisé en 1984-85.

La progression des non-syndiqués est donc due pour 90 % à l'augmentation du poids relatif des petits et moyens établissements dans l'ensemble des CE.

Reste à comprendre la cause... de cette cause, c'est-à-dire les progrès en effectifs d'électeurs des PME : par exemple, les établissements de moins de 200 salariés rassemblaient 18 % des électeurs inscrits en 1966-67, 31 % en 1984-85. Or, dans le même temps, la proportion : (effectifs des établissements de 50 à 199 salariés) / (effectifs des établissements de 50 et plus) passait de 38 % à 43 %. Ce n'est donc pas l'évolution structurelle par taille de l'appareil productif français qui est le facteur explicatif essentiel, mais bien une fréquence accrue des créations de C.E. dans les PME. Effet « chronologique » normal d'extension de l'institution à partir des plus gros établissements, sous l'effet en particulier des dispositions législatives développant le rôle du CE ? Volonté plus affirmée des salariés des PME, ou de leurs représentants, de disposer d'un organisme de consultation, ou de gestion sociale ? Stratégie nouvelle d'une partie du patronat dans les PME, favorisant la création de comités ? Chacune de ces pistes est à creuser. En tout cas, en suffrages recueillis — et, bien sûr, en sièges obtenus — les listes non syndiquées sont les principales bénéficiaires de cette évolution.

### L'IMPORTANT, C'EST DE PARTICIPER ?

Des deux composantes du score global d'une confédération aux élections professionnelles — à savoir : 1)

le nombre d'électeurs dont elle peut briguer les suffrages, et 2) le pourcentage d'entre eux qui votent effectivement pour ses candidats — c'est la deuxième qui fait l'objet des commentaires les plus fréquents. Actualité oblige : les résultats officiels globaux sont publiés à un rythme annuel, quelques mois après la fin de l'année sur laquelle ils portent ; mais les résultats dans chaque établissement, et notamment les plus gros d'entre eux, sont connus immédiatement. Ou encore, les confédérations elles-mêmes rassemblent leurs résultats récents, évidemment limités aux seuls établissements où elles ont présenté des candidats. Or, pendant que l'on suit les progrès ou reculs locaux de telle ou telle liste, on oublie peut-être que, dans le même temps, les créations (ou disparitions) de C.E. dans des établissements où elle est (ou n'est pas) représentée, sont tout aussi déterminantes.

Ce phénomène a déjà été évoqué dans les pages qui précèdent, à propos des zig-zags entre années paires et impaires, ou de la structure par taille d'établissement. On peut essayer de l'examiner plus directement, en isolant, parmi les élections de C.E. au cours d'une année, celles où un syndicat donné avait présenté des candidats.

La première réalisation de cette opération date de 1983. En évolution, on peut donc seulement se livrer à une comparaison 1983 / 1985 (tableau 9).

TABLEAU 9

		score global (A)	% d'établissements où le syndicat a présenté des candidats	score là où le syndicat a présenté des candidats (B)	« effet d'implantation » 100 x (A)/(B)
C.G.T.	1983	28,5	37,5	47,3	60,3
	1985	25,9	34,7	43,2	60,0
C.F.D.T.	1983	21,9	30,6	42,2	51,9
	1985	20,8	30,0	39,1	53,2
C.F.T.C.	1983	4,0	7,7	24,1	16,6
	1985	4,7	8,5	21,4	22,0
F.O.	1983	11,1	19,3	30,2	36,8
	1985	13,0	21,8	29,7	43,8
C.F.E.-C.G.C.	1983	6,5	17,9	16,9	38,5
	1985	6,7	17,5	16,1	41,6
Autres syndicats	1983	4,7	8,0	36,4	12,9
	1985	5,0	7,4	37,3	13,4
Non syndiqués	1983	22,8	56,0	59,0	38,6
	1985	23,8	58,8	61,4	38,8

Analysons ce tableau une colonne après l'autre, la première exceptée, puisqu'elle rappelle simplement le résultat d'ensemble. De la deuxième, il ressort que le recul (sensible) de la CGT, et celui (moins important) de la CFDT, s'accompagnent — donc proviennent en partie — de mouvements analogues dans la proportion d'établissements où ces confédérations ont présenté des candidats. Même remarque, en sens inverse, pour la CFTC-FO et les non-syndiqués, qui sont donc en progrès d'implantation dans les comités d'établissement.

En même temps (troisième colonne), toutes les confédérations nationalement représentatives obtiennent, dans l'ensemble des établissements où elles sont présentes, un moins bon score en 1985 qu'en 1983. Mais, compte tenu de ce qui précède, ce phénomène n'a pas la même signification pour chacune d'elles.

*La CFTC et FO ont fait leur apparition dans des établissements où elles ne se présentaient pas deux ans avant* ; leurs résultats dans ces établissements, liés à des candidatures nouvelles, peuvent être inférieurs à ceux qu'obtiennent ailleurs les candidats CFTC ou FO implantés de plus longue date. En revanche, *la CGT et la CFDT étaient en recul d'implantation* ; leur baisse dans la troisième colonne peut donc provenir à la fois de reculs locaux d'une partie de leurs candidats, et de la disparition de comités où ces syndicats disposaient d'une audience élevée (disparition liée, la plupart du temps, à la fermeture de l'établissement lui-même).

La quatrième colonne du tableau, enfin, rapporte l'audience « sous condition d'implantation » à l'audience globale. Le pourcentage qui figure dans cette colonne (baptisé « effet d'implantation ») est donc celui des votants qui « auraient pu » se prononcer pour des candidats de tel syndicat parce qu'une liste de ce syndicat était proposée à leurs suffrages. Par exemple : la CGT en 1983 était présente dans 37,5 % des établissements avec comités (2<sup>e</sup> colonne), ces 37,5 % regroupant 60,3 % des effectifs correspondants (4<sup>e</sup> colonne) ; 47,3 % de ceux-ci (3<sup>e</sup> colonne), soit 28,5 % de l'ensemble (1<sup>re</sup> colonne) ont effectivement voté CGT.

On remarque, dans cette 4<sup>e</sup> colonne, une quasi-stabilité pour la CGT, un progrès pour tous les autres. Là encore, ces résultats ne se lisent pas de façon analogue selon le syndicat auquel on s'intéresse. Le maintien de la CGT et le progrès de la CFDT dans cette colonne, rapprochés de leurs reculs sur la proportion de comités où elles se présentaient (colonne 2), montrent une élévation de la taille moyenne de ceux-ci : autrement dit, leur recul d'implantation s'effectue « par le bas », la taille moyenne des établissements où ils ne sont plus présents, ou dont les comités ont disparu (donc surtout des établissements ayant disparu eux-mêmes) étant inférieure à celle des établissements qui demeurent. C'est, également, « par le bas » que s'opèrent les progrès d'implantation des listes non syndiquées : leurs 3 points de mieux en pourcentage de comités (2<sup>e</sup> colonne) ne s'accompagnent que d'une quasi-stabilité en masse relative de suffrages exprimés (4<sup>e</sup> colonne), parce que les comités où ces listes apparaissent sont en général dans de petits établissements. En revanche, FO et la CFTC s'implantent plutôt « par le haut » : les progrès de leur « implantation en votants » sont plus rapides que la hausse du

nombre de comités où ils se présentent, donc la « taille » moyenne de ceux-ci (en masse de suffrages exprimés) tend à augmenter. Il peut s'agir de comités nouveaux, dans des établissements de taille plutôt importantes, où des listes CFTC ou FO se présentent, seules ou non, mais plus fréquemment que par le passé ; ou de comités anciens, où ces mêmes listes viennent concurrencer la CGT ou la CFDT implantées de plus longue date — ce qui expliquerait une partie du recul d'audience de ces dernières.

Nous avons assez largement commenté le tableau 9, parce qu'il illustre assez bien la complexité des phénomènes qui déterminent le score final d'un syndicat. Mais ces commentaires ne portent que sur deux années, et ne valent pas nécessairement à long terme ; il n'est même pas certain que l'on obtienne des résultats identiques si l'on prend deux années paires, ce qui n'est pas techniquement réalisable pour l'instant. Il faudrait aussi préciser l'analyse en décomptant les suffrages par collègues ; cette distinction supplémentaire, que nous n'avons pas effectuée, aurait sans doute modifié certains résultats, notamment pour ce qui concerne la CFE-CGC — c'est pourquoi nous avons ici laissé cette dernière en dehors de nos commentaires.

Avant d'en terminer avec les « effets d'implantation », il est logique de compléter les résultats électoraux, par une répartition des délégués syndicaux, telle qu'elle ressort de la statistique effectuée au 31 décembre 1985 sur ce sujet. Ce rapprochement a été opéré, secteur par secteur, et syndicat par syndicat, dans le tableau 11 en annexe. Pour chaque croisement secteur x syndicat, on a calculé :

- un « *indice d'audience relative* » (relativement aux autres syndicats) : pourcentage de voix obtenu par le syndicat dans ce secteur, par rapport à l'ensemble des suffrages exprimés dans ce même secteur, non-syndiqués exclus, aux élections de C.E. en 1984-1985 ; à noter que ces indices ne pourraient pas être calculés à l'aide des prud'homales, dont les résultats ne sont pas ventilés par secteur.
- un « *indice d'implantation relative* » : pourcentage de délégués syndicaux appartenant à ce syndicat dans le secteur, par rapport à l'ensemble des délégués syndicaux du secteur ;

L'intérêt principal de ce tableau est de fournir, sous une forme condensée, une description des « territoires » de chaque syndicat — du moins en ce qui concerne les établissements de 50 salariés et plus, catégorie où se rassemblent la quasi-totalité des comités d'établissement et des délégués syndicaux.

Les deux indices (« d'audience relative », « d'implantation relative ») sont souvent assez différents l'un de l'autre, pour deux raisons essentiellement : d'une part, le nombre de délégués dans un établissement donné est le même pour chaque syndicat présent : un délégué dans les établissements de 50 à 1 000 salariés, deux pour 1 001 à 3 000 salariés, trois pour 3 001 à 6 000, quatre au-delà de 6 000 ; ce nombre n'est pas déterminé d'après l'audience du syndicat, donc les syndicats dont l'audience est la plus élevée ont, en proportion, moins de délégués syndicaux qu'ils ne recueillent de suffrages. D'autre part, le nombre de délégués augmente, par tranche, avec la taille, mais

tionnellement à celle-ci (voir ci-dessus), donc moins vite que la masse des suffrages exprimés : d'où, relativement, davantage d'audience que de délégués pour les syndicats les mieux implantés dans les grands établissements.

Mais ces écarts importants entre les deux séries d'indices n'infirmes pas la corrélation étroite entre elles pour un syndicat donné. En gros, *chaque confédération obtient bien*, et ce n'est pas une surprise, *ses meilleurs scores dans les secteurs où elle compte une forte proportion de délégués syndicaux*. Nous avons, pour le vérifier, calculé pour chacune d'elles un « coefficient de corrélation des rangs » (dit : « de Spearman »), à partir d'un classement des secteurs par valeur décroissante de chacun des deux indices. Un tel coefficient vaut 1 si les deux classements sont identiques, -1 s'ils sont exactement opposés, 0 s'ils sont indépendants l'un de l'autre. Ici, le calcul aboutit à un coefficient de 0,86 pour la CGT, 0,88 pour la CFDT, 0,89 pour la CFTC, 0,79 pour FO et 0,75 pour la CGC. Cette corrélation forte entre pourcentage de délégués syndicaux et pourcentage de suffrages peut se lire de deux manières : d'une part, comme on l'a plusieurs fois rappelé dans cet article, pour recueillir des suffrages dans un établissement, il faut y être présent (exemple a contrario : aux élections de conseils d'administration dans le secteur public, comme chaque confédération pouvait briguer des suffrages dans tous les établissements de l'entreprise, même dans ceux où elle n'avait pas de représentants, les confédérations les moins largement implantées — CGC, FO, CFTC — ont atteint des scores très supérieurs à leur audience moyenne dans les élections professionnelles) ; d'autre part, les facteurs (sociaux, économiques, culturels, historiques,...) qui déterminent l'audience d'un syndicat dans un secteur donné, sont aussi ceux qui facilitent, ou gênent son implantation.

## LES ÉLECTIONS DE D.P. RESSEMBLENT-ELLES AUX ÉLECTIONS DE C.E. ?

Les institutions représentatives auxquelles on vient de s'intéresser (C.E., délégués syndicaux) sont presque toutes implantées dans les établissements de 50 salariés et plus. Les données qui portent sur ces institutions couvrent donc une minorité de salariés : 4,9 millions d'inscrits et 3,5 millions de suffrages exprimés aux élections de C.E. ; ou 5,1 millions de salariés présents dans des établissements comptant au moins un délégué syndical.

Si l'on descend sous le seuil des 50 salariés, la seule source disponible est le résultat des élections de délégués du personnel (D.P.) — d'où un nouveau seuil à 11 salariés, en-deçà duquel ces élections, non prévues par les textes, sont rares. Dans la tranche 11-49 salariés, 40 % des établissements ont effectivement des D.P. ; ils emploient 45 % des salariés de cette tranche, soit 1,2 million de salariés (1985). Mais bien entendu, des élections de D.P. ont également lieu dans les établissements de 50 salariés et plus.

Il n'existe pas de statistique sur la répartition des suffrages aux élections de D.P. Une enquête de 1985 a simplement fourni la répartition des délégués par syndicat — ou listes de non-syndiqués. Il est intéressant de distinguer les résultats des établissements de plus ou de moins de 50 salariés, et d'effectuer le rapprochement avec les élections de C.E.. On peut ainsi repérer à la fois l'« effet-taille » sur les élections de D.P., et les écarts entre deux types d'élections pour les établissements de 50 et plus :

TABLEAU 10

	C.G.T.	C.F.D.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C.	Autres syndicats	Non syndiqués	Total
Répartition (%) des délégués du personnel dans l'ensemble des établissements.	24,8	15,5	2,5	10,1	5,1	3,4	38,5	100
Répartition (%) des délégués du personnel dans les établissements de moins de 50 salariés (1985).	12,5	7,8	1,2	5,6	1,9	2,2	68,8	100
Répartition (%) des délégués du personnel dans les établissements de 50 salariés et plus (1985).	31,7	19,8	3,3	12,6	6,8	4,1	21,7	100
Répartition (%) des suffrages aux élections de comités d'établissements (1984-85).	27,7	20,9	4,2	13,5	6,9	5,0	21,7	100

**L'« effet-taille » est massif :** en-dessous de 50 salariés, plus de 2 / 3 des délégués proviennent de listes non syndicales. Au-delà, la proportion n'est que de 1 / 5 environ (précisons : 45 % entre 50 et 100 salariés, 26 % entre 100 et 200, 13 % entre 200 et 500, 5 % entre 500 et 1 000, 2 % au-delà de 1 000). A l'inverse, pour tous les syndicats, la proportion de délégués augmente rapidement avec la taille, la variation la plus forte étant celle de la CGC : la présence d'une liste de cette confédération suppose la présence d'un nombre

suffisant de cadres et techniciens, donc une taille d'établissement souvent importante.

La comparaison des deux types d'élections (deux dernières lignes du tableau) montre, elle, des résultats assez voisins. Les modalités d'élection sont les mêmes, et l'électorat (un peu plus de 5 millions de salariés) est assez largement composé des mêmes personnes dans les deux cas. Les différences constatées, notamment les quatre points de mieux de la CGT en



proportion de D.P., pourraient avoir une explication « socio-arithmétique » : il y a davantage de D.P. que d'élus aux C.E. (en moyenne), donc de plus longues listes à constituer, ce qui bénéficie aux syndicats les plus largement implantés ; mais on peut aussi penser que le comportement d'une petite partie des électeurs diffère entre les deux types d'élections : dans cette hypothèse, qu'il faudrait vérifier à partir d'un décompte des suffrages, la ligne plus revendicatrice et l'activité militante de la CGT lui vaudraient, dans un même établissement, de meilleurs résultats en D.P. qu'en C.E.

L'examen de la répartition des D.P. incite d'autre part à examiner de plus près le pourcentage élevé de non-syndiqués. Il faut savoir que 86 % des D.P. non-syndiqués sont dans des établissements sans aucun D.P. appartenant à un syndicat. Cette proportion est même de 95 % sous le seuil de 50 salariés, et décroît, quand la taille augmente, jusqu'à 31 % entre 500 et 1 000 salariés, et même 3 % au-delà de 1 000. Ainsi, *dans la quasi-totalité des cas, en-dessous de 50 salariés, les D.P. non syndiqués ont été élus sans concurrence syndicale.* Ce constat est évidemment à relier à l'état de la législation sur les délégués syndicaux : c'est en effet à partir de 50 salariés que ceux-ci peuvent être désignés par leur syndicat et bénéficier d'un crédit d'heures à ce titre. La présence syndicale est donc encore rare en-dessous de ce seuil (les mesures récentes, permettant de désigner des D.P. comme délégués syndicaux dans les établissements de moins de 50 salariés, n'ont encore que peu d'impact).

Plus globalement, si (pure hypothèse d'école, comme on va le voir), des listes syndicales : 1) étaient présentes dans tous les établissements ayant des délégués (alors qu'actuellement on n'en trouve que dans 33 % de ces établissements) ; 2) obtenaient dans les confrontations entre listes syndicales et non syndicales la même proportion de délégués que celle qu'ils obtiennent actuellement en moyenne dans de telles confrontations (soit 2 / 3 environ) ; alors on décompterait au total 83,9 % de D.P. syndiqués (au lieu de 61,5 % en réalité), et donc 16,1 % de D.P. non syndiqués (au lieu de 38,5 %).

*Le nombre élevé de D.P. non syndiqués est donc largement dû à l'absence fréquente des syndicats, notamment dans les petits établissements.* Reste à réfléchir sur les raisons de cette absence, en particulier le type de relations sociales dans les petits établissements : employeurs souvent défavorables à l'implantation syndicale et valorisant des contacts directs avec les salariés ; et ceux-ci appréciant ces contacts directs, ou préférant éviter les conflits que pourraient engendrer des candidatures avec étiquette syndicale. On voit qu'ainsi décrites (sommairement), les relations entre audience et implantation syndicales apparaissent, une fois de plus, comme très complexes : on peut davantage, sans doute, parler d'interactions que de causalité linéaire.

### QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON TIRER DES ÉLECTIONS DE 1983 À LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

L'ampleur de l'électorat (28 millions de salariés), le caractère « grand public » de l'enjeu (les Caisses Pri-

maires d'Assurance Maladie et les Caisses d'Allocations Familiales), la portée historique de l'événement (les précédentes élections dataient de 1962), ont conféré aux élections de 1983 une résonance médiatique très forte. Nombreux sont les commentateurs qui ont alors puisé dans les résultats de quoi alimenter leurs réflexions sur la représentativité des syndicats et son évolution récente.

C'était, à notre avis, une erreur. Même si l'on ne tient pas compte des interprétations purement politiques de ce scrutin — les sensibilités politiques des électeurs d'une confédération n'étant pas évidentes — les interprétations en terme d'audience auprès des salariés rencontraient deux limites essentielles : d'une part, l'électorat n'était composé que pour moitié environ de salariés, aux côtés desquels figuraient les retraités, les invalides, les chômeurs, les assurés personnels, les étudiants, les mères de famille, les travailleurs occasionnels, etc., etc., sans ventilation des votes selon ces catégories, sans non plus étude détaillée des différences de taux d'abstention entre elles. D'autre part, la seule comparaison légitime avec des scrutins antérieurs ne pouvait porter que sur 1962, et en aucun cas sur des élections professionnelles plus récentes. Ces comparaisons avec 1962 étaient elles-mêmes délicates à opérer : en 1962 on ne comptait que 11,7 millions d'inscrits (contre 28,3 en 1983), il y avait eu seulement 31 % d'abstentions (contre 50 % en 1983), la CFDT n'existait pas encore, mais la Mutualité, les Mouvements familiaux, ou les listes diverses avaient rassemblé 20 % des suffrages (alors qu'en 1983 il y avait monopole des confédérations syndicales représentatives), etc...

Un grossier examen des résultats comparés 1962 / 83 permettait tout de même de vérifier les progrès, à long terme, de FO ou de la CGC, et le recul de la CGT — ce que le suivi des élections professionnelles avait depuis longtemps permis de constater.

\*  
\* \*

Le tour d'horizon des résultats électoraux auquel nous venons de nous livrer, permet de lever quelques ambiguïtés et d'apporter des précisions sur l'interprétation possible des résultats. On a pu remarquer aussi que sur plusieurs points l'information resterait à rassembler ou à étudier de manière plus approfondie. Par exemple, cet article laisse de côté l'examen des taux d'abstention, assez stables à long terme mais qui se sont élevés depuis deux ou trois ans : pour en dire davantage, il faudrait raisonner établissement par établissement, et mettre en relation ces taux d'abstention avec le nombre et le type de listes en présence.

Cela dit, les remarques que nous avons pu faire alimentent la réflexion sur ce qu'on appelle parfois la « crise » du syndicalisme, notamment sur deux points que nous voudrions souligner pour terminer :

- la présence de listes syndicales (face à des listes de « non syndiqués »), ou la présence de chaque syndicat (face aux autres), dans un plus ou moins grand nombre d'établissements, déterminent fondamentalement les scores d'ensemble. De ce point de vue, l'actuel recul du nombre d'adhérents, notamment pour les deux plus importantes confédérations ouvrières (selon

leurs propres chiffres), pourrait, s'il persiste, avoir sur leur audience des effets différés, mais durables, particulièrement s'il s'accompagne de la disparition de « bases » syndicales (implantations locales).

- les progrès des listes non syndicales tiennent largement aux disparitions d'établissements à forte implantation syndicale, et aux créations d'établissements où les syndicats ne parviennent pas à s'implanter. Parallèlement aux problèmes de recrutement d'adhérents

chez les jeunes salariés, les syndicats se trouvent donc face à un problème d'implantation dans les « jeunes » établissements.

Il est possible que ces deux préoccupations soient à relier l'une à l'autre. Elles incitent, en tout cas, à réfléchir, en matière d'audience syndicale, sur les tendances « lourdes », au-delà des aléas de la conjoncture politique ou sociale.

TABLEAU 11

Indices d'audience relative\* (IAR) et d'implantation relative\* (IIR) des syndicats  
dans les divers secteurs économiques

	C.G.T.		C.F.D.T.		F.O.		C.G.C.		C.F.T.C.		Autres		Total	
	IAR	IIR	IAR	IIR	IAR	IIR	IAR	IIR	IAR	IIR	IAR	IIR	IAR	IIR
01 AG-SYL-PE	23.8	26.6	35.3	28.6	11.3	13.4	6.1	12.4	6.9	8.6	16.6	10.3	100.0	100.0
02 VIAN LAIT	31.1	29.7	36.4	27.5	15.9	17.8	7.9	14.1	4.3	5.4	4.5	5.6	100.0	100.0
03 AU PRO AL	44.5	34.2	21.9	21.9	16.5	17.9	9.1	15.3	2.7	3.3	5.3	7.4	100.0	100.0
04 COMB SOL					33.3		33.3		33.3					100.0
05 PETR GAZ	20.7	24.1	31.1	26.4	15.6	18.9	18.6	20.3	9.0	9.0	5.1	1.4	100.0	100.0
06 EA-GAZ-EL	31.9	24.9	31.7	24.5	23.0	20.7	9.7	16.5	1.2	4.6	2.5	8.9	100.0	100.0
07 MIN FERR	49.7	31.0	27.9	25.6	7.2	15.7	11.0	19.5	3.4	7.4	0.7	0.8	100.0	100.0
08 MINE FERR	44.4	33.2	24.3	22.3	14.1	17.4	10.0	19.9	2.4	4.1	4.8	3.1	100.0	100.0
09 MAT CONST	55.9	41.2	16.7	19.5	16.8	19.7	6.5	12.9	2.4	4.8	1.8	1.8	100.0	100.0
10 IND VERRE	48.2	34.8	18.8	24.8	7.6	13.3	5.4	18.5	4.9	7.6	15.1	1.0	100.0	100.0
11 CHIMIE	41.5	29.6	25.7	22.8	12.1	14.3	10.9	21.7	7.0	9.4	2.8	2.3	100.0	100.0
12 PARACHIMIE	34.1	25.8	23.0	22.5	16.7	16.8	16.5	19.6	6.1	7.5	3.6	7.7	100.0	100.0
13 IND ME	48.0	42.2	25.6	23.0	10.2	14.0	6.9	13.7	3.6	5.2	5.8	1.9	100.0	100.0
14 CONST MECA	49.1	40.2	26.9	24.7	11.1	13.0	7.4	16.8	2.3	3.9	3.2	1.8	100.0	100.0
15 CONST ELEC	36.3	31.7	30.0	25.3	15.9	17.1	11.3	17.2	2.3	5.0	4.3	3.3	100.0	100.0
16 CONST AUTO	39.8	29.6	21.4	23.2	14.4	18.5	6.8	17.0	4.5	6.1	13.2	5.6	100.0	100.0
17 CONST NAV	39.3	31.4	21.4	21.1	21.2	20.2	13.2	19.5	4.6	6.1	0.4	1.7	100.0	100.0
18 IN TEXTIL	45.2	39.3	27.7	23.7	14.7	17.6	5.0	11.8	4.5	6.1	3.0	1.5	100.0	100.0
19 IND CUIR	45.4	34.5	24.0	27.2	10.3	17.4	5.7	9.2	12.4	10.1	2.1	1.6	100.0	100.0
20 BOIS MEUB	43.1	37.7	31.7	26.4	14.8	17.3	4.9	12.4	3.2	4.7	3.0	1.5	100.0	100.0
21 PAPIE CAR	61.3	44.8	13.2	16.6	12.7	16.1	6.9	15.5	3.2	4.9	2.6	2.0	100.0	100.0
22 IMPR PRES	52.0	38.2	16.7	18.3	12.4	14.5	7.9	15.1	1.0	3.4	10.0	10.5	100.0	100.0
23 CAOU PLAS	46.5	37.6	32.5	24.4	11.6	16.4	4.6	15.4	3.5	5.1	1.2	1.1	100.0	100.0
24 BA GEN CJ	48.8	44.9	17.6	20.0	18.5	19.1	7.7	10.0	3.1	3.8	4.4	2.1	100.0	100.0
25 CO GR ALJ	26.1	28.1	30.2	26.0	18.4	18.0	8.5	13.7	2.7	2.6	14.2	11.6	100.0	100.0
26 CO G N AL	30.7	31.5	25.2	23.8	18.8	18.1	15.5	18.2	3.9	4.8	6.0	3.5	100.0	100.0
27 CO DET AL	33.4	34.8	15.9	18.0	32.3	26.6	6.5	10.1	5.6	6.0	6.4	4.4	100.0	100.0
28 CO D N AL	36.5	33.1	22.8	21.6	18.7	19.6	9.1	14.6	8.1	8.6	4.9	2.6	100.0	100.0
29 REP AUTO	37.5	37.6	16.1	20.7	16.0	15.1	7.5	12.1	2.7	2.8	20.2	11.7	100.0	100.0
30 HO OAF RE	31.1	29.4	22.0	23.8	22.3	19.7	6.9	8.0	9.3	9.6	8.4	9.6	100.0	100.0
31 TRANSP	33.9	23.9	19.1	21.8	18.9	18.3	6.6	8.2	6.3	5.2	15.3	22.6	100.0	100.0
32 POS TELEC		6.7		26.7		13.3		33.3		20.0			100.0	100.0
33 SE MAR EN	19.7	22.4	33.6	27.6	16.5	18.5	19.2	16.9	5.3	8.3	9.8	6.4	100.0	100.0
34 SE MAR PA	27.3	27.9	36.0	30.9	21.4	20.3	4.0	8.5	7.4	7.7	3.9	4.6	100.0	100.0
35 LO CRED B	24.1	27.3	31.8	26.8	15.6	18.6	4.4	9.1	4.9	3.2	19.2	10.0	100.0	100.0
36 ASSURANCE	24.0	22.1	33.1	27.5	19.4	17.8	15.4	21.1	2.7	6.4	5.4	5.2	100.0	100.0
37 OR FINANCE	12.5	16.6	32.5	24.8	21.0	17.4	14.5	13.0	9.1	11.9	10.5	16.2	100.0	100.0
38 SE N MAR	22.4	22.1	33.6	32.0	24.2	17.9	3.7	9.9	11.9	11.8	4.3	6.3	100.0	100.0
39 NO PRECIS		24.7		27.4		16.4		15.1		6.8		9.6	100.0	100.0
TOTAL	35.4	30.7	26.7	24.3	17.2	17.9	8.8	13.7	5.4	6.8	6.4	6.2	100.0	100.0

\* IAR = suffrages obtenus (aux élections du CE) par le syndicat/total des suffrages exprimés - suffrages obtenus par les non syndiqués dans le secteur considéré.

\* IIR = délégués syndicaux de ce syndicat/total des délégués syndicaux, dans le secteur considéré.